

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 28 mai 2024  
19 heures 00**

-----

AS/CR

N° 003140

Services Techniques -  
Déplacement des  
équipements du local  
de la fibre de la Rue  
Cély.

Publié le :

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le 28 mai 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 21 mai 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjointe), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint) donne pouvoir à M. Elhadji NDIOUR, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS, M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal)

**ABSENTS** : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public la Société Vaucluse Numérique - pour le compte du Conseil Départemental et cela pour une durée de 25 ans - est délégataire pour établir et exploiter un réseau de communications électroniques haut et très haut débit.

C'est ainsi que par délibération n° 001564 du mardi 2 juillet 2013 le conseil municipal a approuvé la conclusion de deux convention la Société Vaucluse Numérique afin de l'autoriser à réaliser des travaux et lui accorder le e droit d'usage et de droit de passage pour l'installation de fourreaux et câbles de fibre optique ainsi que des chambres de tirages.

Madame le Maire précise que les sites et les équipements concernés étaient les suivants :

Adresse	Section Cadastrale	Numéro	Surface cadastrale	Surface/utilisée par Vaucluse Numérique
39 Rue Cély (Maison des Associations)	AW	22	341 m <sup>2</sup>	Armoires 3 m <sup>2</sup> Chambre 2 m <sup>2</sup>
Rue George SANTONI	AN	358	1545 m <sup>2</sup>	Local technique 25 m <sup>2</sup>

Madame le Maire souligne que par délibération n° 002696 du 20 avril 2021 le conseil municipal a approuvé la cession des parcelles cadastrées section AW 21, AW 22p1 et AW 256, sises Rue Cély à la SAS Apt Développement.

Afin de formaliser cette vente, il importe préalablement que la Société Vaucluse Numérique, à la demande de la collectivité, procède au déplacement des équipements installés sur l'emplacement mis à disposition.

Pour cela, il est nécessaire de conclure un avenant n° 1 à la convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques conclu entre la Commune d'Apt et la Société Vaucluse Numérique.

Il est précisé que l'acquéreur des parcelles sur lesquelles étaient précédemment implantés les équipements participera financièrement à la prise en charge des surcoûts objet de l'avenant n°1 à la convention.

### PROJET DE DÉLIBÉRATION LE CONSEIL

**Approuve**, l'avenant n° 1 à la convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques conclu entre la Commune d'Apt et la Société Vaucluse Numérique et ci-annexé à la présente délibération.

**Dit**, qu'en lieu et place du site précédemment mis à disposition de la Société Vaucluse Numérique, cette dernière sera autorisée pour les besoins du déploiement du réseau à occuper les emplacements ci-après définis.

Adresse	Section Cadastrale	Numéro	Surface cadastrale	Surface/utilisée par Vaucluse Numérique
Parking Rue Cély	AW	243	1057 m <sup>2</sup>	4 m <sup>2</sup>

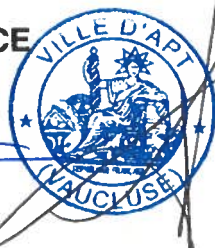
**Prend acte**, que la modification de l'emplacement demandé par la collectivité sera entièrement prise à sa charge pour un montant total maximum de 92 076,88 € HT (quatre-vingt-douze mille soixante-seize euros hors taxes) sur présentation des factures de Vaucluse Numérique.

**Mande**, Madame le Maire ou un adjoint à signer l'Avenant n°1 ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce projet afin de modifier l'emplacement de l'implantation des équipements de Vaucluse Numérique sur le domaine privé communal.

**Mande**, Madame le Maire ou un adjoint aux fins de négocier avec l'acquéreur des parcelles sur lesquelles étaient précédemment implantés les équipements sa participation financière.

### POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
M. Yannick BONNET



LE MAIRE D'APT  
Madame Véronique ARNAUD-DELOY

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20240528-3140-DE  
Date de réception préfecture : 31/05/2024